

# Conseil Municipal

- 23 septembre 2015 -

Rapport de présentation



# 82/15 Contrat de co-développement 2015-2017 entre Bordeaux Métropole et la Ville

Rapporteur : Madame le Maire



**46 fiches actions à réaliser d'ici à 2017 avec notamment :**

- \* 0007 Elaboration du schéma de **déplacements tous modes**
- \* 0009 Programme 50 000 logements - Opération d'**aménagement du centre-ville**
- \* 0010 **Cheminement doux** rue de Venteille / Luzerne / parc relais ligne A du tram.
- \* 0016 OIM Bordeaux Aéroport - Accompagnement à la **reconversion de l'ex site de Thalès**
- \* 0029 **BHNS** Saint Aubin- Liaison Bordeaux centre Caudéran-St Médard-en-Jalles
- \* 0033 **Parcours de découverte et d'orientation des sentiers de randonnées et d'interprétation**, compris liaison des parcs et valorisation du patrimoine
- \* 0035 **Etude bruit et pollution liés à l'aéroport**
- \* 0037 Rénovation et extension de la **piscine intercommunale Le Pinsan**
- \* 0040 Etude pour la **connexion de la ligne D** au centre-ville du Haillan
- \* 0041 Habitat- Action en faveur des **personnes exclues du logement** (solutions d'hébergements d'urgence dont public rom et hébergement d'insertion)
- \* 0042 Habitat - Production de **logements adaptés** en faveur de publics spécifiques (séniors, handicapés)



# 83/15 Règlement intérieur de la salle de spectacle de l'Entrepôt

Rapporteur : Nicole SAVIGNAC

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, **fin de la Délégation de Service Public de l'Entrepôt**, la Ville gère entièrement la salle de spectacle de l'Entrepôt.

- **Proposition :**

- Adopter un règlement intérieur spécifique à l'Entrepôt.

Ce règlement intérieur a pour objectif de **permettre l'utilisation des installations** pour la satisfaction pleine et entière de tous, tout en veillant scrupuleusement au respect du matériel et des lieux mis à disposition.



# 84/15 Rémunération des intermittents du spectacle et artistes, intervenant dans le cadre de la programmation culturelle

Rapporteur : Nicole SAVIGNAC

Dans le cadre de sa programmation culturelle ou de ses animations, la Ville va être amenée à embaucher régulièrement des **intermittents du spectacle, artistes ou techniciens**, de passer pour chacun d'entre eux un contrat avec le Guichet Unique du Spectacle Occasionnel (GUSO).



## Types d'intervenants

Régisseur

Technicien (son, lumière, plateau,...)

Artistes

## Modalités de rémunération

-> 12,50 € brut l'heure

-> 11,50 € brut l'heure

-> Cachet



# 85/15 Festival « Le Haillan Chanté » - Demande de subvention auprès de Bordeaux Métropole

Rapporteur : Nicole SAVIGNAC

Bordeaux Métropole a proposé la création d'un **dispositif d'aide aux manifestations communales**. Il s'agit de manifestations se déroulant dans un cadre essentiellement communal, n'ayant pas encore, en l'état actuel de leurs moyens, de rayonnement métropolitain avéré, mais remplissant néanmoins un **rôle important au plan de l'animation et de l'image du territoire de l'agglomération**.

Le Festival « *Le Haillan Chanté* » répondant à ces critères, la Ville du Haillan sollicite le **concours financier** de Bordeaux Métropole dans le cadre de ce dispositif, lui-même intégré au contrat de co-développement 2015-2017.

- **Proposition :**
- **Autoriser** Madame le Maire à **solliciter le concours** de Bordeaux Métropole.



Le Haillan  
Chanté  
festival chanson



# 86/15 Vente de sacs cabas – Fixation tarifs

Rapporteur : Nicole SAVIGNAC

Chaque année, des sacs sont distribués lors de l'accueil des nouveaux habitants. La Ville souhaite proposer aux usagers des **sacs cabas résistants** afin de transporter les livres empruntés en véhiculant une **image positive** avec le slogan « *Le Haillan bien dans ma ville* ».

- **Proposition :**

- **Autoriser la vente de sacs cabas** à la bibliothèque multimédia du Haillan
- **Fixer le tarif du sac à l'unité à 2 €**, ce qui correspond au coût de revient hors taxe pour la municipalité.
- Indiquer que les **recettes** correspondantes seront imputées au budget de l'exercice en cours et suivants et seront **encaissées par le biais de la régie des recettes de la Bibliothèque.**



# 87/15 Vente de jeux sortis d'inventaire à la Ludothèque

Rapporteur : Nicole SAVIGNAC



Jusqu'ici promis à la destruction, les **jeux et jouets jugés obsolètes ou d'aspect usagés** pourraient désormais faire l'objet d'une **vente à prix symbolique** conformément à la démarche d'Agenda 21 voulue par la municipalité.

> **Une première vente** pourrait avoir lieu à l'occasion du **vide grenier de la Source, le samedi 3 octobre 2015.**

- **Proposition :**

- **Autoriser la vente de jeux et jouets** sortis du fonds de la Ludothèque.
- **Fixer les tarifs** des jeux et jouets de **1 à 5 €** en fonction de leur état comme suit :
  - 1 € pour les jeux et jouets dont la valeur à neuf est inférieure à 20 €,
  - 2 € pour les jeux et jouets dont la valeur à neuf est comprise entre 21 et 40 €
  - 5 € pour les jeux et jouets dont la valeur à neuf est supérieure à 40€
- **Indiquer** que les recettes correspondantes seront imputées au budget de l'exercice en cours et suivants et seront encaissées par le biais de la **régie des recettes de la Ludothèque.**

# 88/15 Fonds départemental d'aide à l'équipement des collectivités locales (FDAEC) – Affectation de la dotation 2015

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

- **Proposition :**

- Prendre acte du montant de la dotation F.D.A.E.C. qui est allouée à la ville du Haillan pour l'exercice 2015, soit **50 655 euros**.
- Affecter cette dotation avec la répartition suivante :
  - Travaux de mise en place d'une **chaufferie bois à l'école Maternelle des Tautzins** :  
Montant total des travaux : 95 560 € HT  
Montant demandé pour le FDAEC : 42 248 € HT  
Part restant à financer par la Ville : 19 312 €HT (soit 20 % du montant des travaux).
  - Travaux de **menuiserie en bois dans le Hall de l'Entrepôt** :  
Montant total des travaux : 19 500 € HT  
Montant demandé pour le FDAEC : 8 407 € HT.  
Part restant à financer par la Ville : 11 092 €HT (soit 56,9 % du montant des travaux).





# 89/15 - Fixation du coefficient de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité (TFCE) – Fraction communale

*Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET*



Le Conseil Municipal est invité à fixer son propre coefficient multiplicateur unique de TCFE en conformité avec les **nouvelles règles fiscales issues de la deuxième loi de finances rectificative pour 2014**.

La commune, dans un objectif affiché de **ne pas alourdir la facture énergétique des Haillanais**, notamment des plus modestes et de ne pas augmenter la fiscalité locale, **propose de maintenir le coefficient actuel**.

- **Proposition :**

- **Fixer à 8** le coefficient multiplicateur unique appliqué aux deux tarifs de référence de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité mentionnés à l'article L.3333-3. Ces nouvelles dispositions ne s'appliqueront qu'à la **taxe due à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016**.



# 90/15 Modification du règlement intérieur des cimetières de la ville du Haillan

*Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET*

Considérant la nécessité de garantir le bon ordre, la sécurité, la décence et l'hygiène dans **l'ensemble des sites funéraires et cinéraires de la commune.**

Considérant qu'il convient de **modifier les horaires d'ouverture des cimetières.**



- **Proposition :**

- **Modifier** le règlement des cimetières dans sa **partie 1 article 5 premier paragraphe** comme suit : **Les cimetières sont ouverts tous les jours de l'année :**  
« Les horaires d'ouverture du cimetière sont fixés par arrêté municipal »  
Le reste de l'article est inchangé.



# 91/15 Convention portant sur les modalités de remboursement de la quote-part de prêts contractés par la commune du Haillan afin de financer les investissements dont l'aire d'accueil des gens du voyage

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET



La présente convention précise les **modalités de remboursement** de la **quote-part de prêts** contractés par la commune du Haillan afin de **financer ses investissements dont l'aire d'accueil des gens du voyage**.

## • Proposition :

- **Autoriser** Madame le Maire ou son représentant à **signer la présente convention** ayant pour objet de préciser les obligations de chaque partie signataire et, plus particulièrement, les **modalités de remboursement, par Bordeaux Métropole, d'une quote-part de prêts contractés par la commune du Haillan**.
- **Autoriser** Madame le Maire à **émettre les avis de somme à payer** auprès de Bordeaux Métropole tous les ans, afin que celle-ci s'acquitte de la quote-part de dette.
- **Autoriser** Madame le Maire à **encaisser les recettes correspondantes** sur le budget de l'exercice en cours et suivants.



# 92/15 Budget principal de la commune – Exercice 2015 – Décision modificative n°1

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET



Considérant la nécessité de procéder à **divers ajustements de crédits**

- **Proposition :**

- **Approuver la décision modificative n°1 du budget principal pour l'exercice 2015** portant propositions nouvelles et virements de crédits tels que décrits en annexe ci-jointe et qui **s'équilibre** de la façon suivante :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
SECTION DE FONCTIONNEMENT	- 43 000 €	- 43 000 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	0 €	0 €
BALANCE GENERALE	- 43 000 €	- 43 000 €

# 93/15 Budget annexe « Manifestations culturelles » - Exercice 2015 – Décision modificative n°1

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

Considérant la nécessité de procéder à **divers ajustements de crédits**

- **Proposition :**

- **Approuver** la décision modificative n°1 du budget principal pour l'exercice 2015 portant propositions nouvelles et virements de crédits tels que décrits en annexe ci-jointe et qui **s'équilibre** de la façon suivante:

□	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	0 €	0 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	0 €	0 €
BALANCE GENERALE	0 €	0 €





### Créations de postes

- **Proposition :**

- **Décider : la création des postes suivants à compter du 1er octobre 2015**

Adjoint technique 2 ème classe à temps complet : 1 poste

Adjoint administratif 1ère classe à temps complet : 2 postes

Assistant socio éducatif TNC 8/35 : 1 poste

Adjoint patrimoine 2eme classe à temps complet : 1 poste

Rédacteur territorial à temps complet : 1 poste

Adjoint technique principal 1ere classe à temps complet : 2 postes

Auxiliaire de puériculture principal 2 eme classe à temps complet : 1 poste

Auxiliaire de puériculture principal 1ere classe à temps complet : 1 poste

Attaché principal à temps complet : 1 poste

Adjoint d animation principal 2eme classe à temps complet : 1 poste

Adjoint administratif principal 2eme classe à temps complet : 1 poste

Rédacteur principal 1ere classe à temps complet : 1 poste

Adjoint administratif principal 1ere classe à temps complet : 1 poste

Adjoint d'animation principal 1ere classe à temps complet : 1 poste

Atsem principal de 2eme classe à temps complet : 2 postes

Atsem principal de 2eme classe à TNC33/35 : 1 poste- la création des postes suivants à compter du 1er octobre 2015

Adjoint technique 2 ème classe à temps complet : 1 poste



### Créations de poste

- **Proposition :**

- **Décider : la création des postes suivants à compter du 1er octobre 2015 (suite)**

Adjoint administratif 1ère classe à temps complet : 2 postes

Assistant socio éducatif TNC 8/35 : 1 poste

Adjoint patrimoine 2ème classe à temps complet : 1 poste

Rédacteur territorial à temps complet : 1 poste

Adjoint technique principal 1ère classe à temps complet : 2 postes

Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe à temps complet : 1 poste

Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe à temps complet : 1 poste

Attaché principal à temps complet : 1 poste

Adjoint d animation principal 2ème classe à temps complet : 1 poste

Adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet : 1 poste

Rédacteur principal 1ère classe à temps complet : 1 poste

Adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet : 1 poste

Adjoint d animation principal 1ère classe à temps complet : 1 poste

Adjoint technique principal 2ème classe à temps complet : 1 poste

Atsem principal de 2ème classe à temps complet : 2 postes

Atsem principal de 2ème classe à TNC33/35 : 1 poste



### Suppressions de poste

- **Proposition :**
  - **Décider :**
  - **La suppressions des postes suivants à compter du 1er octobre 2015**
    - Agent de maîtrise à temps complet : 1 poste
    - Adjoint d'animation principal 1ere classe : 1 poste
    - Assistant socio éducatif TNC 17.5/35 : 1 poste
    - Technicien territorial à temps complet : 1 poste
  - **La suppression des postes suivants à compter du 1er novembre 2015**
    - Assistant de conservation : 1 poste à temps complet
    - Adjoint administratif 2ème classe à temps complet : 1 poste
    - Adjoint technique principal 2eme classe à temps complet : 2 postes
    - Auxiliaire de puériculture 1ere classe à temps complet : 1 poste
    - Auxiliaire de puériculture principal 2 eme classe à temps complet : 1 poste
    - Attaché à temps complet : 1 poste





### Suppressions de poste

- **Proposition :**
- **Décider :**
- **La suppression des postes suivants à compter du 1er novembre 2015 (suite)**
  - Adjoint d animation 1ère classe à temps complet : 1 poste
  - Rédacteur principal 2eme classe à temps complet :1 poste
  - Adjoint d'animation principal 2eme classe à temps complet : 1 poste
  - Adjoint technique 1ere classe à temps complet : 1 poste
  - Atsem 1ere classe à temps complet : 2 postes
  - Atsem 1ere classe à TNC33/35 : 1 poste
  - Puéricultrice classe supérieure à temps complet : 1 poste
- **La suppression des postes suivants à compter du 1er décembre 2015**
  - Adjoint administratif principal 2eme classe à temps complet : 1 poste

# 95/15 – CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA GIRONDE (CDG)

*Rapporteur : Daniel DUCLOS*



Nécessité pour le **CHSCT** de pouvoir s'appuyer sur un réseau de **partenaires institutionnels** mais également sur des **professionnels déjà en place auprès du Centre de Gestion** , et susceptibles de proposer leurs services.

> La convention de prestation fixe les conditions de prestation conseil en prévention assuré par le préventeur du **CDG**.

**Montant de la participation de la collectivité** est de **5€ par an et par agent** ; l'effectif est défini à partir de la liste électorale des dernières élections professionnelles .

- **Proposition :**

- **Autoriser** Madame le Maire à **signer avec le CDG33, la convention de prestation « conseil en prévention »** dont 1 exemplaire est joint selon les modalités précitées, et qui prendra effet le 1er janvier 2016
- **Préciser** que les **dépenses afférentes seront inscrites au budget actuel et suivants**



# 96/15 Validation de l'agenda d'accessibilité programmée auprès de la préfecture

*Rapporteur : Rose SARLANDIE*



La Commission Communale d'Accessibilité (CCA) a co-construit ce travail avec les services de la Ville et a validé cet Ad'AP. La CCA sera informée régulièrement des travaux en cours et sera destinataire des attestations d'accessibilité.

- **Proposition :**

- **Approuver l'Agenda d'accessibilité programmée sur une période de 6 ans** (cf Annexe 1 qui reprend la programmation des montants budgétaires pour la mise en accessibilité de notre patrimoine par corps d'état)
- **Approuver les demandes de dérogations** (cf annexe 2)
- **Autoriser Madame le Maire à signer** tous documents nécessaires et **engager les démarches nécessaires** pour **présenter cet Agenda d'Accessibilité Programmée auprès du Préfet de la Gironde.**

# 97/15 Convention d'attribution de subvention pour l'acquisition de gilets pare balles

*Rapporteur : Laurent DUPUY BARTHERE*



Conformément à la demande de l'Etat, il convient **d'équiper les agents de la police municipale de gilets pare balles** afin d'assurer leur sécurité au cours de l'ensemble des missions qui les appellent à intervenir quotidiennement sur la voie publique.

- **Proposition :**

- **Autoriser** Madame le Maire à **signer la convention d'attribution de subvention** pour **l'acquisition de gilets pare balles** avec Monsieur le Préfet, délégué territorial de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (l'Acse).
- **Affecter** le montant de la subvention notifiée (750 €, soit 250 € par gilet) à l'acquisition des trois gilets pare balles s'élevant à **1 794,16 € TTC** pour la ville du Haillan.
- **Autoriser** Madame le Maire à **encaisser la recette** correspondante sur le budget en cours.

# 98/15 Mise en place du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.L.S.P.D.)

*Rapporteur : Laurent DUPUY BARTHERE*



Le **CLSPD est un cadre de concertation** des différents partenaires en vue de conduire une stratégie territoriale adaptée aux problématiques locales, et ce suivant les orientations dégagées par le **Plan Départemental de Prévention de la Délinquance**.

**La réalisation d'un état des lieux** partagé de la délinquance au Haillan a permis de dégager des stratégies territoriales, qu'il convient désormais de **décliner en actions opérationnelles** pilotées dans le cadre du CLSPD.

- **Proposition :**

- **Valider** le principe de la **création d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance** au Haillan, placé sous la présidence de Madame le Maire
- **Autoriser** Madame le Maire à **procéder à la désignation des membres du CLSPD**, en application de l'article D. 2211.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous forme d'arrêté.

# 99/15 Adhésion au service de paiement en ligne (TIPI Régie) pour la billetterie de l'Entrepôt – Signature de la convention avec la direction générale des finances publiques

*Rapporteur : Nathalie FRANÇOIS*



Dans le cadre de la reprise en régie municipale de l'Entrepôt, la ville souhaite proposer un **service de billetterie en ligne sur le site internet de l'Entrepôt**. Il est proposé de **valider et déployer le dispositif TIPI Régie**, déjà employé pour le paiement en ligne des factures liées aux services de la petite enfance, de la restauration et de la jeunesse.

> Le **coût de ce service** est à la charge de la collectivité tout en restant modéré (**0.25% du montant + 0.05 € par opération**).

## • Proposition :

- **Approuver** le principe de **paiement en ligne des billets** pour les spectacles de l'Entrepôt,
- **Autoriser** Madame le Maire à **signer la convention** régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement entre la Collectivité et la Direction Générale des Finances Publiques (DGFP) et tous les documents s'y afférents.